



COMMUNIQUÉ
Paris, le 28/06/2018

ROUTES À 80 KM/H : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » CRÉE UN COMITÉ INDÉPENDANT D'évaluation

Conformément à la décision du Conseil interministériel à la Sécurité routière du 09 janvier 2018 et au décret n°2018-487 du 15 juin 2018 relatif aux vitesses maximales autorisées des véhicules, la limitation de vitesse sur les routes à double sens sans séparateur central du réseau secondaire français sera abaissée de 90 à 80 km/h. La nouvelle réglementation entrera en vigueur dès dimanche 1^{er} juillet 2018 ; l'objectif affiché par le Gouvernement est de « sauver 300 à 400 vies » par an.

Pendant plus de 3 ans, l'association « 40 millions d'automobilistes » s'est battue contre la mise en œuvre de cette mesure, dont elle a prouvé à maintes reprises l'inutilité en termes d'amélioration de la sécurité des usagers de la route et les aspects néfastes pour la mobilité des Français et l'économie des territoires les plus dépendants au réseau routier secondaire.

Malgré la très forte opposition des Français aux 80 km/h (76% de la population rejette la mesure de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée) et la mobilisation des usagers de la route, toutes catégories confondues, lors de manifestations organisées dans toute la France, le Premier ministre Édouard PHILIPPE a refusé jusqu'au bout toute discussion et tout aménagement de la mesure.

À partir du 1^{er} juillet 2018, chaque usager motorisé sillonnant les routes françaises sera donc tenu de se conformer à la nouvelle réglementation... au moins pour deux ans ! Car il s'agit pour l'heure d'une expérimentation, qui doit se dérouler du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, au terme de laquelle rendez-vous est pris pour déterminer si la mesure aura effectivement permis de réduire l'accidentalité et la mortalité routières et si elle doit, en conséquence, être adoptée définitivement ou abandonnée.

Cependant, aucune commission, aucun groupe de travail ou organisme n'a été chargé officiellement par le Gouvernement d'étudier les impacts de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée, ce qui permet légitimement de mettre en doute la rigueur et l'honnêteté avec laquelle sera menée cette expérimentation nationale. C'est pourquoi l'association « 40 millions d'automobilistes » crée aujourd'hui un Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h, composé d'associations d'usagers de la route, d'associations de victimes d'accidents de la route et d'experts en sécurité routière, pour évaluer la pertinence de la mesure pour la réduction du nombre et de la gravité des accidents de la route.

Chaque mois, le Comité analysera les données d'accidentalité routière disponibles ; un bilan d'étape sera réalisé tous les 6 mois, qui estimera s'il existe un potentiel lien de causalité entre une limitation de vitesse abaissée et l'évolution de l'accidentalité routière. À l'issue de la période d'expérimentation, s'il est établi par le Comité que le passage aux 80 km/h n'a pas permis d'impacter positivement la sécurité des usagers, il formulera officiellement une demande visant l'abandon pur et simple de la mesure.

Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)



www.fil-conducteurs.com



@40MA - 40 millions d'automobilistes
@PChanneray - délégué général



www.40milliondautomobilistes.com